



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS

Institut de Formation des Professions de Santé

Sainte-Marie de Privas

19, cours du Temple – BP 241
07000 PRIVAS

M : ifps.contact.pri@ahsm.fr
<https://www.ifpsprivas.ahsm.fr/>

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

MAN-GP-DOC20
Edition du 29/05/2024 – V01



Le registre public d'accessibilité est à la disposition de tous. Il informe sur les dispositions prises par l'établissement en matière d'accessibilité y compris les personnes en situation de handicap.

Depuis la loi du 11 février 2005¹ pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Dans le cadre de cette loi, l'IFPS s'engage à faciliter l'accessibilité à la formation de tous les apprenants en situation de handicap, compatible avec les modalités règlementées de la formation et à l'exercice du futur métier envisagé. Cet engagement suppose de permettre à tous d'accéder aux locaux, d'atteindre et utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier de toutes les prestations offertes dans l'établissement.

Plusieurs membres du personnel ont été formés à la formation Référent Handicap en avril 2021 par l'organisme AD CONSEIL.

L'IFPS s'est aussi inscrit dans la démarche H+, démarche qualitative d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap en Auvergne-Rhône-Alpes. Adhérer à la charte H+ Formation permet de :

- Rejoindre un réseau de référents actifs qui œuvrent pour la prise en compte du handicap
- Bénéficier de la formation d'un Référent H+ Formation, interlocuteur privilégié et d'un plan de professionnalisation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique, financé par l'Agefiph
- Progresser dans l'accueil et l'accompagnement de tous les publics
- Pouvoir consulter une plateforme d'experts du handicap sur toutes les typologies
- Profiter d'une veille juridique et pédagogique et d'un site Internet dédié à la démarche
- Disposer d'un accompagnement et d'un appui par une équipe opérationnelle et experte
- Accéder à des outils et des ressources

L'Institut est sensibilisé aux différentes situations de handicap et dispose d'un réseau de ressources compétentes pour vous accompagner.

¹ LOI N° 2005-002 du 11-02-2005